Image not found or type unknown

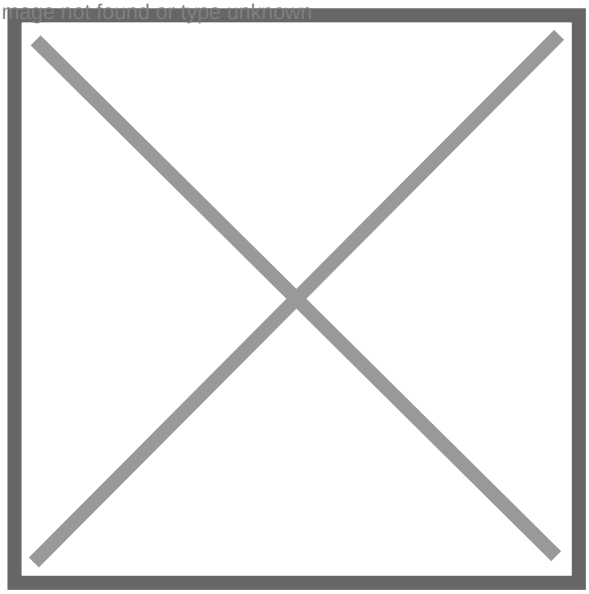

Accident avec voiture de location. responsabilité?

Par **Alain**, le **18/09/2011** à **15:17**

Bonjour, voici le problème auquel je suis confronté.

Une voisine a sollicité mon aide pour le déménagement de sa fille qui est de retour dans sa ville. Mon rôle se résumait à la conduite d'un véhicule de location 11 m3, le rangement des meubles et des affaires, dans celui-ci. La personne ne voulant pas faire appel à un déménageur, elle m’a proposé la somme de 200 €. A notre arrivée à l'agence de location, la jeune fille, juge le véhicule trop petit et en exige un autre de 20m3. J'émets quelques réserves, car je n'ai jamais conduit de véhicule aussi volumineux, mais j’accepte quand même. Après avoir rempli et signé les documents, nous prenons la route à 9H.
Arrivés à 00.30, au lieu de 17H30, nous avons déchargé le camion en pleine nuit.
Alors que j'allais faire le plein du véhicule, gagné par la fatigue, j'ai mal apprécié la hauteur d'un pont. La partie supérieure du camion a été sérieusement endommagée par le choc.
Dans mon désir de rendre service je n’ai pas pris conscience de la responsabilité du chauffeur dans ce type de contrat.
La fille de ma voisine a refusé de souscrire une assurance, au moment du départ, mais renseignements pris, la partie du véhicule endommagée n'est pas prise en compte. Le contrat de location est au nom de cette fameuse personne.
Depuis l'accident les relations se sont dégradées entre nous et elle refuse toute recherche d'une solution commune.
Elle me dit que ce n'est pas son problème et pourtant c'est elle ou sa mère qui avait réservé le véhicule à l'agence.
Qui est responsable du cout des réparations qui risquent d'être très importants ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés